

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 9e/08-07
Séance du 23 FEV. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

**Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2007
Propositions de soutien aux structures ayant sollicité le Conseil Général
en répondant à la lettre de mission**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la loi n° 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la délibération n° 2007/I-902 du Conseil Général du 14 décembre 2006 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2007, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2007,
- VU le rapport à la Commission Permanente du :

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ❖ accorde aux organismes d'insertion qui ont répondu à la « lettre de mission » les subventions suivantes :
 - 37 500 € à AGIR,
 - 50 000 € à AMAC,
 - 37 500 € à DEFI,
 - 37 500 € à DSHA,
 - 25 000 € à INSEF INTER (AI),
 - 12 500 € à INTER JOB,
 - 25 000 € à LUDO Services,
 - 50 000 € à la Manne Emploi,
 - 25 000 € à INSER EMPLOI (ETTI),
 - 37 500 € à l'ADIT,

- 75 000 € à CONSTRUIRE Nettoyage,
- 12 500 € à COURSECLAIR,
- 12 500 € à DOMISERVICES,
- 25 000 € à EDS,
- 25 000 € à Envie,
- 12 500 € à Epicea,
- 25 000 € à Im'Serson,
- 25 000 € à Le RELAIS Est,
- 12 500 € à RE-SOURCES,
- 25 000 € à REAGIR Espaces verts,
- 12 500 € à REAGIR Déco,
- 12 500 € à REAGIR WARUM NET,
- 37 500 € à la REGIE de Bourtzwiller,
- 37 500 € à la REGIE de l'III / Repass III,
- 10 200 € à la Manne Centre d'Entraide Alimentaire,
- 12 000 € aux Restaurants du Cœur du Haut-Rhin,
- 1 600 € au CCAS St Louis,
- 20 400 € à l'ADIE.

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

Le total des crédits s'élève à 731 700 €. L'imputation des dépenses se répartit comme suit :


- 707 900 € sur l'enveloppe 80410, chapitre 015, nature 6574, fonction 544, au titre de l'accompagnement socioprofessionnel et de l'accueil en Entreprises d'Insertion, Associations Intermédiaires et Chantiers d'Insertion,
- 22 200 € sur l'enveloppe 82242, chapitre 015, nature 6574, fonction 541, au titre de l'accompagnement social et de l'aide à l'urgence,
- 1 600 € sur l'enveloppe 80553, chapitre 015, nature 65734, fonction 541, au titre de l'accompagnement socioprofessionnel dans les collectivités.

- ❖ Autorise la signature des conventions de partenariat correspondantes pour une durée d'un an.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet **0..1..MARS..2007**
Publication **0..2..MARS..2007**.....

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions